

ETAT D'URGENCE SANITAIRE
Période de confinement
Que faire de vos déchets durant cette période ?

LA COLLECTE CONTINUE
sur toute la territoire
La collecte des déchets est assurée par les agents de la CCR.

LES DÉCHÈTERIES
Fermeture temporaire de toutes les déchèteries de la CCR.

LES PILES
Ne plus rapporter les piles et batteries usées (sauf les piles usées de la CCR) et les déposer dans les poubelles ou recyclez-les dans les magasins de matériel électrique.

VIGILANCE SANITAIRE
En matière de poubelles, marquez et gardez précieusement les poubelles avant de les déposer dans les poubelles et étanches.

LES TEXTILES
Ne pas déposer chez vous dans l'attente de la collecte de la CCR. Éliminez les vêtements usés par les agents de la CCR.

LES DÉCHETS VERTS
Continuez de les apporter pour le traitement biologique des déchets verts (paille, foin, déchets verts).

COMPOSTEURS
En matière de poubelles, marquez et gardez précieusement les composteurs avant de les déposer dans les poubelles et étanches.

DES ASTUCES pour réduire ses déchets

CCR
Communauté de Communes de la Région de la CCR